

Section 17
Session Printemps 2015

*La section 17 s'est réunie les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2015.
1 absent excusé.*

1- Début de la session

- Approbation du PV de la session d'automne: adopté à l'unanimité.
La décision est prise de déposer un relevé de conclusion sur le site web de la section 17, et ce rapidement après la fin de la session.
- Approbation de l'ordre du jour: adopté à l'unanimité.

2- Informations diverses

Modification de la durée du mandat au Comité national : la modification ne prendra effet qu'au prochain mandat. L'avis majoritaire au sein de la CPCN (de ne pas prolonger le mandat en cours) est donc suivi : le mandat actuel prendra fin, comme prévu, à la mi-2016.

3- Reconstitution de carrière

Cinq dossiers de chercheurs sont à évaluer ; tous : Avis Favorable.

4- Changement d'affectation

1 dossier : Avis favorable

5- Changement de section de rattachement

1 dossier (demande de rattachement à la section 01) : Avis favorable

6- Renouvellement de mise à disposition

1 dossier : Avis favorable

7- Evaluation des chercheurs (mi- vague, suite à demande de réexamen)

3 dossiers : Avis favorable

8- Evaluation des chercheurs (vague ; UMR5274, UMR5277, UMR5574, UMR5804, UMR5821)

77 dossiers évalués : 68 Avis Favorable
9 Avis différé (rapport d'activité non déposé ou complément de dossier demandé).

Relevé de conclusions de Session du Comité National

9- Changement de direction d'unité

USR704 (Nançay) : Avis favorable.
UMR7585 (LPNHE) : Avis favorable.

10- Expertise (projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration)

2 dossiers examinés : 1 Avis très favorable et 1 Avis défavorable.

11- Renouvellement de GDR

2 dossiers examinés : 2 Avis très favorables

12- Avis de pertinence sur un renouvellement d'association/rattachement au CNRS

10 dossiers : 8 Avis très favorables et 2 Avis favorables

13- Eméritat (7 dossiers)

Premières demandes : avis très favorable (2 dossiers).
Renouvellements : avis favorable (5 dossiers).

Note : plusieurs dossiers ne sont pas arrivés à temps à la section et seront donc examinés directement par le Conseil scientifique du CNRS, avec éventuellement un avis de l'INSU.

14- Echange avec Denis Mourard et Pascale Delecluse (INSU)

- La prospective A&A qui s'est déroulée à l'Automne 2014 pourrait permettre de déterminer des coloriages de postes (ce n'est pas la tradition de déterminer des fléchages). La section pourra en discuter lors de sa session d'automne, fin octobre, mais du point de vue calendrier cela risque d'être un peu "juste".

- Au sujet du nombre de postes mis au concours chercheurs en 2016, le président du CNRS, Mr. Fuchs, ne veut pas descendre en dessous de 300 au total, soit donc, à peu de choses près, le nombre correspondant à 2015. Pour l'INSU, cela n'est acceptable qu'à condition de pouvoir réaliser une campagne décente de recrutement des IT.

- Discussion sur la parité du genre : sous la pression du ministère, le CNRS demande que soit remontées autant de propositions de candidatures masculines que féminines, notamment pour l'attribution des médailles. L'INSU plaide pour une parité moins stricte, appliquée au prorata de la proportion H/F dans notre communauté.

15- Invitation des directeurs d'unités évaluées par l'AERES

Les directeurs des unités relevant de la Section 17 qui ont été évaluées au cours des derniers mois par un comité de visite AERES ont été invités pour une présentation suivie d'une discussion sur les atouts et les difficultés éventuelles de leur unité. Pour cette session, cela a concerné le LAB (Patrick

Relevé de conclusions de Session du Comité National

Charlot), le CRAL (Bruno Guiderdoni), l'IPAG (François Xavier Désert) et l'IRAP (Martin Giard, par visioconférence).

16- P.E.D.R.

Analyse des candidatures et classement effectué par une partie de la section 17.

17- Motion

La section a adopté la motion suivante :

La section 17, réunie en session de printemps le 29 juin, déplore qu'une part du budget dévolu à la PES/PEDR soit affectée automatiquement après le dépôt des candidatures, dénaturant du même coup la signification de cette prime.

Elle a pris note du remplacement de la PES par la PEDR et souhaite une note de cadrage pérenne, permettant une clarification sans ambiguïté des critères d'attribution

Motion adoptée par 15 pour, 3 abstentions, 1 contre